



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pêche

Question au Gouvernement n° 1671

Texte de la question

ASSISES DE LA PÊCHE

M. le président. La parole est à M. Jacques Le Guen, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Jacques Le Guen. Monsieur le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, comme le Gouvernement et l'ensemble des Français, les pêcheurs partagent une vision d'avenir des usages de la mer, respectueuse de l'environnement et des ressources marines. Ils réclament depuis plusieurs années une collaboration plus étroite avec les scientifiques, afin de gérer au mieux la protection des écosystèmes et des ressources de la mer.

Les pêcheurs français d'espèces en eaux profondes, qu'ils soient de Boulogne, de Concarneau, de Lorient, du Guilvinec, de Loctudy, de Saint-Guérolé ou de Saint-Jean-de-Luz, ont démontré, par une pratique exemplaire, ce qu'est la pêche moderne et responsable.

Leur activité est reconnue comme la plus encadrée et transparente qui soit, en termes de quotas, d'efforts de pêche, de *numerus clausus*, de fermetures de zones pour protéger les espèces, de maillages, de déclarations, de suivi satellite, de ports désignés, etc. Ils ont transmis aux scientifiques le détail de 26 000 opérations de pêche. Ils sont porteurs d'une " pêche responsable et de haute qualité dans notre pays ", conformément aux propos du Président de la République.

Or, si personne ne conteste l'utilité et la qualité des travaux du Grenelle de la mer qui propose, à juste titre, la préservation des espèces menacées, nous ne devons pas stigmatiser les pêcheurs en eaux profondes qui ont la conviction que leurs efforts seront récompensés par une augmentation des ressources de poissons sur leurs lieux de pêche.

Compte tenu de l'importance, en termes d'emplois, de la pêche des espèces en eaux profondes, quelles conditions de gestion durable du chalutage profond allez-vous défendre, au moment où se mettent en place les assises de la pêche ?

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Maire, ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

M. Patrick Roy. Et de la pêche au gros !

M. Bruno Le Maire, *ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche*. Je voudrais, après vous, rendre hommage à tous les pêcheurs de France, qui ont fait depuis des années des efforts considérables pour concilier le développement économique de leur activité et le respect du développement durable de la ressource halieutique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

J'ai eu l'occasion d'en discuter avec un certain nombre de pêcheurs à Dieppe, au Guilvinec, à Saint-Jean-de-Luz, et je sais qu'ils sont engagés dans cette voie de manière irréversible.

Avec Jean-Louis Borloo et Chantal Jouanno, dans le cadre du Grenelle de la mer, nous avons lancé un bilan environnemental, social, économique de la pêche en eau profonde. À la demande de M. le Premier ministre, nous avons confié à M. Philippe Boënnec une mission destinée à évaluer les conséquences de la pêche en eau profonde, et à définir des moyens de concilier cette activité et le respect de l'environnement. Les travaux de cette mission ont, je le sais, commencé depuis quelques jours ; associant les associations non-gouvernementales, les scientifiques et les pêcheurs eux-mêmes, ils devront s'achever d'ici à la fin du mois de janvier. Je sais pouvoir compter sur la qualité des conclusions de ce rapport.

Je veux néanmoins vous dire tout de suite, comme ministre de la pêche, que notre objectif n'est pas d'interdire

de la pêche en eau profonde, mais de concilier les exigences de celles-ci avec les exigences du développement durable. Je suis certain que nous y parviendrons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Guen](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1671

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 novembre 2009